

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 23 Avril 2021 à 13h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Transfert de réserves ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
9. Nomination d'Administrateurs ;
10. Nomination de Commissaires aux comptes ;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021 ;
13. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;
14. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

(AGO DU 23/04/2021)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 23 Avril 2021 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Selim AZZABI pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Nebil BEN YEDDER et Hakim BEN HAMOUDA lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

- Monsieur Nebil BEN YEDDER
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- La société SICOF	2021
- AXA (1 er siège)	2021
- AXA (2 siège)	2021

**COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR-
S.A. AU CAPITAL DE 50.000.000 DE DINARS
Immeuble COMAR, Avenue Habib BOURGUIBA, 1001 TUNIS**

- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2022
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2022
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2022
- La société PARENIN S.A	2022
- Madame Selma BELLEGHA	2022
- Monsieur Selim AZZABI	2023
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2023
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Constatant qu'un montant de **850 000,000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « **FINOR** », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer la société « **FINOR** » en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **25 372 130,030 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	25 372 130,030
Bénéfice distribuable	25 372 130,030
Dividende 2020(*)	-16 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	9 372 130,030

(*) soumis à retenue à la source pour les personnes physiques

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 22/07/2021

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2021 à **160 000 Dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021 à **36 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2021 à **30 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à